

Visez haut

 Tremfya®
(guselkumab)



Efficacité élevée démontrée
pour vos patients MICI.^{1,a}

Profil de sécurité confirmé avec
7 ans d'expérience en Suisse.^{1,2,b}

Application simple et flexible – Le 1^{er} et unique
anti-IL-23 avec induction sous-cutanée ou IV.^{1,c}

**Le NOUVEAU
anti-IL-23**
approuvé
pour MC & CU¹

MICI=Maladie Inflammatoire Chronique de l'Intestin; MC=Maladie de Crohn; CU=Colite ulcéreuse.

a. Basé sur la deep remission de la MC par rapport à l'ustekinumab et lié aux données de rémission endoscopique de la CU dans les études de phase 3. b. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du PsO et PsA. c. Dans la MC.

1. Information professionnelle TREMFYA®. Mars 2025. www.swissmedicinfo.ch. 2. Office fédéral de la santé publique. TREMFYA® nouvelle admission 01.08.2018. www.bag.admin.ch. Consulté le 11.04.2025.

Les justificatifs peuvent être demandés auprès de Janssen-Cilag AG. L'image a été générée par une IA.

TREMFYA® (guselkumab, anticorps monoclonal humain IgG1) Solution injectable pour administration sous-cutanée ou intraveineuse. **I:** Indiqué dans le traitement de patients adultes atteints de psoriasis en plaques (PsO) chronique, modérée à sévère, qui sont éligibles à un traitement systémique, seul ou en association avec le méthotrexate (MTX), dans le traitement de patients adultes atteints d'arthrite psoriasique (PsA) active ayant présenté une réponse insuffisante à un traitement antérieur par un agent antirhumatismal de fond (DMARD) ou n'ayant pas toléré celui-ci, dans le traitement de patients adultes atteints de colite ulcéreuse (UC) active modérée à sévère ou de maladie de Crohn (MC) active modérée à sévère, ayant présenté une réponse insuffisante ou ne répondant plus à un traitement conventionnel ou à un agent biologique, ou n'ayant pas toléré ceux-ci. **P:** Administration sous la surveillance et la direction d'un médecin expérimenté dans le traitement de ces maladies. L'auto-injection est possible après formation. Pour le psoriasis en plaques et la polyarthrite rhumatoïde, la dose recommandée est de 100 mg en injection sous-cutanée aux semaines 0 et 4, puis toutes les 8 semaines (q8w). Pour la colite ulcéreuse ou la maladie de Crohn, la dose d'induction recommandée est de 200 mg administrée sous forme de perfusion intraveineuse ou, en alternative (uniquement pour la maladie de Crohn), de 400 mg administrée sous forme d'injection sous-cutanée aux semaines 0, 4 et 8, suivie d'une dose d'entretien de 100 mg en injection sous-cutanée à partir de la semaine 16, puis toutes les 8 semaines (q8w). En alternative, une dose d'entretien de 200 mg en injection sous-cutanée à la semaine 12 puis toutes les 4 semaines (q4w) peut être envisagée selon l'évaluation clinique. En cas d'absence de réponse à 12 semaines (UC et CD), à 16 semaines (PsO) ou à 24 semaines (PsA), envisager l'arrêt du traitement. **CI:** Hypersensibilité sévère au principe actif ou à l'un des excipients. Infections actives cliniquement significatives (p. ex. tuberculose active). **PR:** En cas d'infections sévères: surveillance étroite et interruption du traitement jusqu'à guérison. Pas de vaccins vivants pendant le traitement. Avant le début du traitement, dépister la tuberculose (TB) et, si nécessaire, traiter la TB latente. En cas de réactions d'hypersensibilité sévères, arrêter le traitement. **EI:** Très fréquents: infections des voies respiratoires; fréquents: infections à Herpes simplex, infections à la teigne, gastro-entérite, céphalées, diarrhées, élévation des transaminases, arthralgie, réactions au site d'injection. Autres EI sur IP. **IA:** Aucune interaction cliniquement significative n'a été observée jusqu'à présent. **Présentation:** solution injectable en seringue préremplie ou stylo prérempli (100 mg/ ml ou 200 mg/ 2 ml); solution concentrée pour perfusion en flacon (200 mg/ 20 ml). **Catégorie de remise:** B. **Informations détaillées:** www.swissmedic.ch ou www.swissmedicinfo.ch **Titulaire de l'autorisation:** Janssen-Cilag AG, Gubelstrasse 34, 6300 Zug (CP-520062 06/25)

©Janssen-Cilag AG, a Johnson & Johnson company
Gubelstrasse 34 | CH-6300 Zug

CP-516146 – 09/2025

Johnson & Johnson